

un vote sur les décisions prises par le conseil provisoire.

Nous ne devrions pas, je le répète, trop presser cette mesure législative. Nous sommes déjà allés trop vite. Le rapport du comité porte la date du 5 décembre et c'est aujourd'hui le 28 janvier. Nous étions censés avoir trouvé dans l'intervalle des solutions à tous les problèmes rencontrés par le comité au cours de son enquête sur l'activité de la Compagnie des jeunes Canadiens. Il aurait fallu nous donner le temps de souffler. Nous aurions dû revoir la situation de la CJC avec des experts afin de pouvoir établir un organisme utile et digne de confiance permettant à la jeunesse de participer à la promotion sociale au niveau de la collectivité.

J'achève ma participation à l'exposé que les députés de ce côté-ci de la Chambre ont fait de ce chapitre, qui, selon toute évidence, aura des suites. Je prédis qu'avant la fin de la vingt-huitième législature, la question de la CJC sera encore débattue. Elle sera de nouveau soulevée à la Chambre parce que nous n'avons pas pris le temps d'en faire une étude approfondie et de donner suite aux recommandations qu'on nous a présentées. Une étude indépendante s'impose. Nous devrions, en faisant appel à notre expérience, instituer quelque chose qui soit plus digne de confiance.

Ces vues ne sont pas uniquement celles du parti conservateur. Je voudrais citer un éminent Canadien qui s'inquiète de certaines choses dans le rapport du comité et de l'orientation qui se dessine. Le *Citizen d'Ottawa* du 6 décembre 1969 publiait un article au sujet de Duncan Edmonds. Je précise que M. Edmonds a été un partisan actif et enthousiaste de la CJC à ses débuts, qu'il a été adjoint exécutif de l'honorable sénateur Paul Martin. Puisque nous célébrons aujourd'hui le centenaire du Manitoba, je rappelle qu'il était aussi candidat à la direction du parti libéral dans cette province.

L'hon. M. Dinsdale: Aujourd'hui, il n'y a plus de parti libéral au Manitoba.

M. Nowlan: Il y en avait un alors. Voici un extrait de l'article:

...«la chose à faire est ce que proposent les conservateurs: Y mettre fin (à la CJC), tirer profit des leçons et trouver d'autres moyens» de canaliser les jeunes énergies vers l'action sociale.

Plus loin l'article dit:

Même si M. Edmonds a déclaré dans la correspondance qu'il a échangée avec le premier ministre M. Pearson, que son opposition à l'égard de la Compagnie des jeunes Canadiens «n'avait jamais été motivée par son radicalisme, mais par son incompetence totale et évidente,»

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

Des voix: Qu'il poursuive.

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): La Chambre consent-elle à l'unanimité?

Des voix: D'accord.

M. Nowlan: Je n'en ai plus que pour une minute ou deux, monsieur l'Orateur. Je remercie la Chambre de son indulgence. J'ai parlé plus longtemps que je m'étais proposé de le faire, mais ce n'est pas inusité, je pense.

Je continue de citer l'article:

...sur ses «problèmes profondément enracinés» en 1967, il écrivit que c'était parce que la Compagnie «était captive d'un petit groupe de jeunes gens professant une certaine idéologie, fortement engagés dans le mouvement radical social, composée d'éléments bénévoles qui utilisaient des techniques modernes très raffinées de développement communautaire.»

Ce qu'il faut, selon lui, c'est une nouvelle image, une nouvelle création, un organisme de la Couronne à bases plus solides et dont le secteur d'intérêt serait plus étendu. Si je porte ces commentaires au compte rendu c'est pour vous montrer que l'allégeance politique ne tient plus quand il s'agit de la CJC. En fait, tous les partis ont voté en faveur de sa création.

Je ne tiens pas à abuser davantage de la bonne volonté de la Chambre. J'espère que je n'ai pas parlé trop longtemps, monsieur l'Orateur. Notre parti s'était proposé de faire entendre un seul orateur. En raison de l'intérêt que présentent certains commentaires philosophiques du ministre, il y en a peut-être d'autres qui tiennent à prendre part au débat et peut-être à contester quelques-uns de ses points philosophiques. Je ne le sais pas. En ce qui concerne notre parti, nous voulons que cette question soit déferée au comité. Il se peut fort bien que nous propositions certaines modifications au comité, même si, à notre avis, cette compagnie ne devrait pas continuer d'exister. Elle ne mérite plus d'après nous qu'on lui fasse confiance, mais dans un effort pour continuer d'avoir foi en la jeunesse et pour donner quelque poids à cet organisme si la Chambre adopte ce bill, nous pourrions tenter de dissiper certains doutes à son sujet sans lui donner cependant une entière indépendance. Nous croyons que la jeunesse a toujours un rôle à jouer dans le domaine social à l'échelon communautaire. Nous ne sommes pas du tout d'avis qu'elle devrait simplement reprendre les idées du cabinet et du Conseil.

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, contrairement au député qui vient de reprendre son siège, j'ai goûté les